

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MAI 2016**

**Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,  
Mmes Blanc Dominique, Ferrollet Françoise, MM Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints  
Mmes Barrilliet Annick, Bossy Virginie, Decombaz Marielle, Hugon Denise, Quinio Jeanne, Pensec Catherine,  
MM. Blanc Alain, Blanc Jérémie, Desmaris Christian, Peray Pierre-Alain, Conseillers Municipaux,

**Etaient absents excusés :** Mme Surgand Marie-Odile (pouvoir à Mme Blanc Dominique), MM Girod Claude, Piberne Olivier (pouvoir à M. Armand Christian).

**Etait absent :** M. Davis Andrew.

1. **Mme Denise Hugon est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**
2. **Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**
3. **DELIBERATIONS**

**3.1. RESTAURANT SCOLAIRE – REPAS PRIS AU COLLEGE - CONVENTION D'ADMISSION ET MODALITES ENTRE LA COMMUNE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, LE COLLEGE ET LE PRESTATAIRE « CORALYS »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'admission dans un restaurant scolaire établie par « CORALYS » dont l'objet est de fixer les conditions et modalités selon lesquelles les élèves de l'école, classes de CE2 au CM2, et les membres du personnel de la Mairie pourront bénéficier des installations de la cuisine du Collège de Péron.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Prestataire « CORALYS », le Conseil Départemental et le collège de Péron concernant la prise des repas au collège des élèves de l'école et du personnel encadrant de la Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTTE la convention d'admission dans un restaurant scolaire établie par « CORALYS » dont l'objet est de fixer les conditions et modalités selon lesquelles les élèves de l'école, classes du CE2 au CM2, et le personnel encadrant de la Mairie pourront bénéficier des installations de la cuisine du Collège de Péron.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir, toute pièce s'y rapportant, ainsi que tout avenant éventuel.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de la commune.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.2. PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION CONCERNANT L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN**

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est devenu compliqué de demander aux médecins du Pays de Gex agréés par les services de la Préfecture de prendre en charge les visites médicales obligatoires concernant les agents de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine préventive et d'hygiène et sécurité.

Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion propose un forfait de 80 € par an et par agent pour cette adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après avoir délibéré,

DECIDE de solliciter le Centre de Gestion de l'Ain pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif.

ACCEPTTE la proposition du Centre de Gestion de verser une cotisation annuelle forfaitaire fixée à 80 € par agent.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir, toute pièce s'y rapportant, ainsi que tout avenant éventuel.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de la commune.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.3. EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'ETAT DE L'OUEST RHONE-ALPES AU DETRIMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'AIN**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport FIGEAT, demandé par le Ministère des Finances et des Comptes Publics ainsi que le Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité, au Président de l'Observatoire Régional du Foncier d'Ile de France, en date du 1<sup>er</sup> mars 2016, afin d'établir un rapport d'information sur le foncier privé à mobiliser en faveur du logement. Ce rapport stigmatise et minimise l'action de l'EPF de l'Ain sur l'ensemble du département notamment pour la production de logements sociaux.

Monsieur le Maire précise que :

- Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l'ensemble du département,
- Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que structures existantes,
- Vu l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire,
- Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Il convient de prendre une décision en faveur de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) et d'informer les Ministres de la situation réelle des actions menées sur l'ensemble du Département de l'Ain, par les collectivités locales en matière de stratégies foncières et de développement, en s'appuyant notamment sur l'EPF de l'Ain et en rejetant toute idée d'extension de l'Etablissement Public d'Etat de l'Ouest Rhône Alpes sur notre territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le rapport FIGEAT, après avoir délibéré

REFUSE catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.

REFUSE tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.

DECIDE de respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.

DECIDE de respecter le principe de libre administration des collectivités locales.

DIT que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.

INVITE chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

#### **4. POINTS DIVERS**

##### **4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES -COLLEGE – GYMNASSE**

###### **4.1.1. ECOLE**

4.1.1.1. La grève du 26/01/2016 a été indemnisée à la commune par l'académie de Bourg à hauteur de 1 131.39 €.

###### **4.1.2. RYTHMES SCOLAIRES – CLSH – NAP**

###### **4.1.3. COLLEGE**

4.1.3.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 25/04/2016.

Le compte financier 2015 a été approuvé.

## 4.2. VOIRIE – ORDURES MENAGERES

### 4.2.1. Compte-rendu de la réunion de la commission du 02/05/2016.

Point sur les dossiers suivants.

- Projet d'aménagement du rondpoint du Martinet : Le projet est décalé d'une année, le temps de procéder à la création d'une maquette.
- Travaux à venir : Diverses opérations dans le cadre des marchés à commandes : caniveau rue de la fruitière, trottoirs rue des Corneilles, enrochements fossé rues de la Combe/Polaille, conteneurs semi-enterrés à Greny et création d'un réseau d'eaux pluviales chemin des Bocagnes (Juin 2016), enfouissement des réseaux secs et renouvellement de l'éclairage public chemins de la Pierre à Niton / Ravières (juin 2016), abri bus Placette en Brue (semaine 19).
- Validation des projets : APS modernisation des armoires de commande de l'éclairage public. APS enfouissement des réseaux secs et renouvellement de l'éclairage public route de Pougny. Pour ce dernier, le choix du scénario en SHP plutôt qu'en LED permet de dégager environ 24 K€ d'économie. Cette somme sera réaffectée aux achats de véhicules : 4\*4 voirie et tracteur vigneron, partiellement budgétisés sur 2016 permettant ainsi de solder ces actions.
- Point sur la réunion de démarrage des missions "Etude de maîtrise d'œuvre des projets de voirie" : URBALAB et "Etude plan désherbage et plan de gestion différencié des espaces verts" : Envilys. Prochaines réunions respectivement les 25/05 et 15/06. Le planning est ambitieux pour la validation des études URBALAB, ceci afin de pouvoir lancer les appels d'offres dans les meilleurs délais et espérer réaliser les travaux sur la Pierre à Niton / Chemin des Ravières avant la fin 2016.
- Validation des devis sur la pose de prise illumination sur les candélabres situés route des jeunes : Salendre, sur le gommage des fontaines de Greny, Vie de l'Etraz et sur la dépose/repose et sablage des candélabres rue de Bruel : Salendre et Sabletout. Cette dernière intervention sera réalisée entre les mois de juillet et août.
- Visa des plans du projet d'aménagement des terrains de Mr Beaupoil à Feigères.
- Traitement des courriers divers reçus : demandes de miroirs diverses, entretien des haies, dossier chemin de la Polaille.

### 4.2.2. Compte-rendu de la réunion du 11/05/2016 avec la Police Pluri-Communale.

En préambule, les agents de police pluri communale dressent un état de la réglementation.

Face à divers soucis rencontrés, les points suivant ont été retenus :

- Rue fontaine Chargonnet : une expérimentation, pendant une année, sera faite avec la création de 5 places de stationnement par marquage au sol. Disposées en chicanes le long de la voie, elles permettront de répondre à un besoin de stationnement et de faire ralentir la vitesse de circulation.
- Proposition de réglementation des parkings publics communaux sur une base de 24h de stationnement maximum. Les places situées le long des commerces du parking haut SEMCODA seront quant à elles créées en zone bleu soit limitées à 3 h entre 08h00 et 19h00 sauf dimanche et jours fériés.

## 4.3. BUDGET

### 4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 09 mai : 880 510,61 €

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie

### 4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
PERRIERE Charpente	abri couverture affichage support coffre avec bouée couronne Etang CORNELLY	2 499,13
DESAUTEL	1 plan évacuation 300x420+ 1 plan intervention 400x600 cadre alu chalet Gralet	471,98
DESAUTEL	2 plans évacuation 300x420 + 1 plan intervention 400x600 alu chalet Poutouille	570,17
SARL VEDIF	20 chaises HELENE M2 maison des associations	402,24
SARL VEDIF	5 tables LIGHT 152X76 LIFETIME maison des associations	336,72
SARL VEDIF	5 tables LIGHT 152X76 LIFETIME restaurant scolaire/centre socio-éducatif bâtiment Champ Fontaine	336,72
MIGROS FRANCE	Appareil photo APN IXUS 170 Bleu école Maternelle	149,00
PERAY David Electricité	alimentation électrique sèche-mains salle Champ Fontaine centre socio-éducatif disjoncteur 16A	1 781,36

#### **4.4. NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

##### 4.4.1. Point sur les travaux.

Les travaux de démolition sont en cours, le maçon devrait intervenir à partir du 17/05/2016.

#### **4.5. CONTENTIEUX**

4.5.1. Dans le cadre du contentieux Mme Goldschmidt-Clermont et M. Melo contre la commune par rapport au Permis de Construire accordé à M. Tagg le 2 août 2013 le Tribunal Administratif nous ordonne d'annuler l'arrêté de Permis de Construire et condamne la commune à verser 1 000 € à Mme Goldschmidt-Clermont et M. Melo.

#### **4.6. POLICE PLURI-COMMUNALE**

4.6.1. L'agent Menard-Durand Mathieu quitte la Police Pluri-Communale pour partir travailler à Messery (74). Une réunion pour le recrutement d'un nouvel agent aura lieu le 20/05/2016.

### **5. COMPTES RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **5.1. URBANISME**

##### 5.1.1. Compte rendu de la réunion du 15/03/2016

###### Déclarations Préalables

- MAILLARD André, 141 Rue des Corneilles à Péron – Création d'un auvent d'une surface de 26.5 m<sup>2</sup>  
Précision : toiture doit être réalisée en tuile de couleur brun-rouge – Avis favorable.
- MOSER Marcel, 213 Rue des Corneilles à Péron – Construction d'un abri de jardin de 14 m<sup>2</sup> en limite séparative.  
Toiture végétalisée – Avis favorable

###### Permis de Construire

- NADAL Mathieu, 196 Route de Choudans à Feigères – Extension de villa de 19.5 m<sup>2</sup> + Création d'un abri couvert + Agrandissement du garage – Construction en limite séparative > 6.0 m (article 7.U), erreur de surface dans la déclaration des éléments de calcul des impositions, CES non respecté (447x0.25=111.75 m<sup>2</sup> pour 118.48 m<sup>2</sup> déclaré)  
Avis défavorable.
- PILLARD Sébastien, 172 Chemin du Creux de l'Etang à Feigères – Transformation d'une grange en logement.  
Toute nouvelle construction et changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire doit respecter une distance d'éloignement de 100 m vis-à-vis des bâtiments d'élevage (73 m dans la cas présent) (Article L. 111-3 du Code rural). Toiture terrasse végétalisée (article 11.3), menuiserie aluminium (article 11.2) et outeau (Article 11.3) interdit en L.123.1.7. Emprise au sol créée ne doit pas dépasser 30 m<sup>2</sup> (article 9.U).  
Caractéristiques architecturales non respectées (article 11.U) – Avis défavorable

##### 5.1.2. Compte rendu de la réunion du 26/04/2016

###### Déclarations Préalables

- PILLARD Michel, 172 Chemin du Creux de l'Etang à Feigères – Division de propriété. Pas d'accès précisé pour le lot A.  
Demande de pièces complémentaires.
- EDF ENR SOLAIRE, ZA Pré Munny à Péron – Installation d'un générateur photovoltaïque.  
Préciser la nature de la barrière à implanter autour du générateur photovoltaïque – Avis favorable.
- FORMALIK Nicolas, 12 Rue de la Gaine à Logras – Transformation d'un garage en atelier.  
Préciser entrée du garage et modification de façade – Demande de pièces complémentaires.

5.1.3. Courrier de Monsieur Blanc Régis concernant la clôture de son voisin, Monsieur Vincente Da Silva Santos Helder, chemin de la Louye à Logras.

Sans attendre celui de M. Blanc, un courrier a été adressé à M. Vincente Da Silva Santos Helder.

## 5.2. ASSOCIATION

5.2.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la société de chasse Saint Hubert du Gralet du 01/05/2016.

## 5.3. FORET – AGRICULTURE - PATURAGES

5.3.1. Présentation du Plan de Gestion pour la zone humide du Bois de Ban dans le cadre du projet de « Center Parcs » à Roybon (38).

## 6. COMPTES RENDUS COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

### 6.1. CCPG

6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28/04/2016.

Dans le cadre du Contrat Territorial de Santé du Pays de Gex, l'Agence Régionale de Santé est formellement opposée à la création d'un hôpital gessien et d'un centre d'urgence.

6.1.2. Les comptes rendus des diverses compétences

Compte rendu réunion AGENDA 21 du Collège de Peron du 26 avril 2016

Résultats sur les diverses actions engagées :

- Gestion des déchets : le tri à la cantine a été amélioré par l'achat de bacs de récupération
- Economie d'énergie eau et électricité : les élèves ont été sensibilisés sur ces 2 sujets
- Moins de papier toilette : de nouveaux dérouleurs de papier WC ont été installés
- Diminution du papier par l'envoi d'info aux familles par mail
- Visite de l'expo de Milan

Les projets :

- Construction de bancs combinés avec la culture de fleurs et de plantes aromatiques pour sensibiliser les élèves sur les espaces verts et servira en même temps de cours pratique.
- Concours du plus beau potager
- Partenariat avec le Verger Tiocan sur 3 ou 4 ½ journée
- Visite de l'Ecomusée de Strasbourg et de son jardin pédagogique en juin 2016
- Visite du parc du Haut Jura
- Projection du film « DEMAÏN » qui propose des solutions écologiques pour la planète.
- Obtenir la labellisation E3D. L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture pour le collège et le primaire. La demande est faite par le rectorat.
- L'objectif étant de faire des actions communes pour l'écologie.

Compte rendu commission Gestion et valorisation des déchets du 26/04/2016

- Présentation de l'avenant n° 3 au marché SITA,

- Remplacer les cartes par un système de badges porte-clés pour la dépose des ordures ménagères aux containers semi-enterrés mais aussi pour le futur contrôle d'accès en déchetteries.
- Réduire les délais de mise en service des containers semi-enterrés par rapport à la date de pose.
- Réaliser le nettoyage mensuel des tambours pour garantir l'hygiène des containers semi-enterrés

L'incidence financière de l'avenant n° 3 implique une plus-value de + 5,74 % du marché initial.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 avril 2016 pour examiner cet avenant et a émis un avis favorable.

- Moyens engagés pour le ramassage des déchets au pied des points verts

Une enquête sous forme de questionnaire a été lancée auprès des 27 communes : 15 réponses ont été retournées. Selon les données des communes : ramassages des déchets pour 72 sites, soit une moyenne par site et par semaine de 2 h 00. Le temps passé apparaît surdimensionné par extrapolation pour les 27 communes. Le coût s'élèverait à 425 000 € par an.

- Sacs prépayés adaptation pour les professionnels

En ce qui concerne les professionnels tels que les restaurants, la dépose des ordures n'est pas facilité par la dimension de la trappe. Il a été envisagé la distribution de sacs de 80 litres. Après enquête, il s'avère que ces sacs ne sont pas adaptés au matériel de pré collecte des professionnels. Il est proposé de maintenir la distribution de sacs de 100 litres tout en prenant en compte un volume utile de 80 litres. Le prix unitaire est à revoir soit 2,06 € par sac.

Zonage pour les containers semi-enterrés

Retour du Système d'Information Géographique (SIG) plus long que prévu. Zone moyenne couvre 50 logements et Zone peu dense couvre 30 logements.

6.1.3. Présentation du Rapport d'Activité ADE 2015.

## **6.2. SIEA**

6.2.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 09/04/2016.

1) Réseau fibre optique

- Le déploiement de la fibre est terminée pour le Pays de Gex et le Bassin Bellegardien.
- Reprise et mise à niveau du réseau fibre optique est estimé à 9 millions d'euros pour l'année 2016.
- Le déploiement de la fibre sur le département va reprendre cette année avec un budget de 60 millions d'euros.
- A ce jour : 22 400 abonnés.
- L'Etat va subventionner le SIEA à hauteur de 17 millions d'euros dont 7,7 millions en 2016. Une convention doit être signée dans le cadre du Plan France très haut débit.

2) Eclairage public

Le syndicat supprime ses subventions pour la mise en valeur pour l'éclairage public

3) Technologie LED

- Le syndicat appliquera aux communes le même régime de subvention pour l'éclairage « traditionnel »
- Les équipements des communes ne pourront pas se faire cette année avec cette nouvelle technologie, le temps que les appels d'offres soient effectués et purgés de tout recours.

## **3. COURRIERS**

7.1. Courrier de M. Damien Abad, Président du Conseil Départemental nous informant que les terrains devant supporter le futur éco-pont ont été achetés.

## **4. DIVERS**

8.1. Prochain Conseil Municipal le 02/06/2016.

8.2. Rappel : Elections législatives les 5 et 12 juin 2016

**FIN DE LA SEANCE : 00 H 15**